

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2231**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien photographe, créateur de support de la communication

Nouvel intitulé : Technicien en audiovisuel et multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Commandant de l'Ecole de Formation des sous-officiers de l'armée de l'air, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principales activités du technicien photographe sont les suivantes : - utiliser les différents appareils photographiques argentique et numérique

- réaliser des prises de vue en vidéo et prises de son
- réaliser tous les travaux de laboratoire : développement, agrandissement et reproductoin
- acquérir, traiter et restituer les images numériques
- réaliser des dessins vectoriels
- concevoir un document destiné à être imprimé
- réaliser un vidéogramme de courte durée
- approvisionner, stocker, éliminer les ingrédients et produits divers
- effectuer les entretiens préventif et curatif.

Il doit être capable : - de créer et réaliser des supports de communication sous forme de produits photographiques, audiovisuels et multimédia

- d'exploiter en laboratoire ou sur station numérique les travaux de prise de vue en studio ou de reportage photographique en extérieur
- d'effectuer les opérations de maintenance selon les directives du chef de service et conformément à la documentation technique
- de participer au suivi des rechanges et consommables selon les règles d'hygiène sécurité et conditions de travail (HSCT) en vigueur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du titre 'Technicien photographe, créateur de support de la communication' exerce son activité essentiellement au sein de différents services communication d'une base aérienne : section photo, imprimerie, régie vidéo ou service multimédia.

Type d'emploi accessible : - technicien en photo-communication

- technicien photographe, créateur de support

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1203 : Production en laboratoire photographique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 6 pôles :

- 1 - composante d'exposition (une épreuve écrite, une épreuve pratique et un questionnaire à choix multiples - QCM) : bases de la photographie et de l'exposition, techniques élémentaires de prises de vue, test de connaissances générales
- 2 - composante de photographie en noir et blanc (une épreuve écrite, trois épreuves pratiques et un QCM) : bases du traitement de la photographie en laboratoire, techniques de laboratoire, perfectionnement des techniques de prise de vue, test de connaissance générales
- 3 - composante de photographie couleur (deux épreuves écrites, deux épreuves pratiques et un QCM) : principes de base de la photographie et du laboratoire couleur, technique de contrôle qualité et principes du tracé des courbes de contrôle, perfectionnement des techniques de prise de vue en reportage et en studio, tests de connaissances générales
- 4 - composante de multimédia (trois épreuves écrites et pratiques et QCM) : photo numérique : acquisition et traitement des images, dessin vectoriel, publication assistée par ordinateur, test de connaissances générales
- 5 - composante audiovisuelle (trois épreuves écrites, quatre épreuves pratiques et un QCM) : caractéristiques et bases de la technique du son, réalisation d'un montage son analogique, théorie du signal vidéo, théorie des raccords de plan, réalisation et législation, réalisation d'un interview, conception et réalisation d'une 'brève', production d'un vidéogramme, test de connaissance générale

6 - composante sportive et militaire (épreuve pratique)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	11 membres dont 5 extérieurs à l'organisme de formation
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue		X
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BE Laboratoire photo-cinéma'.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BE de photo vidéo optique'.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 15 octobre 1999 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Photographe, créateur de supports de la communication'.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 16 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Direction du personnel militaire de l'armée de l'air Ecole de Formation des sous-officiers de l'armée de l'air
Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

- Anciens libellés : - BE Laboratoire photo-cinéma (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- BE de photo vidéo optique (Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995)
- Photographe, créateur de supports de la communication (Arrêté du 15 octobre 1999 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1999)

Certification précédente : Photographe, créateur de supports de la communication (Fiche incomplète)

Certification suivante : Technicien en audiovisuel et multimédia